

Problèmes de repousses
de céréales? Problèmes
de graminées?



Agil®

L'anti-repousses n°1 des colzaïculteurs*



- Efficacité redoutable contre les repousses de céréales dans le colza
- Anti-graminées à large spectre utilisable sur de nombreuses cultures

ADAMA

Agil®

Contre les repousses de céréales dans le colza.



Herbicide anti-graminées à base de **propaquizafop**, Agil® est le spécialiste anti-repousse.

Une action ultra rapide, une efficacité redoutable et une grande fiabilité: **c'est ça Agil®, c'est ça un champion !**

Préconisations colza

Agir dès le stade 2 feuilles des repousses avec AGIL® 0,4l
Ajouter 1l d'huile systématiquement

EXCELLENT
RATIO
Technico-
Économique !

Efficacité / Stade de l'adventice	2-3 Feuilles	Début Tallage	Fin Tallage Montaison	
Graminées	Agrostis	0,4 l/ha	0,5 l/ha	0,6 l/ha
	Brômes	0,6 l/ha	0,7 l/ha	0,8 l/ha
	Chiendent rampant	Contrôle : 1l/ha à 15-20 cm		
	Digitaire	0,7 l/ha	0,8 l/ha	0,8 l/ha
	Folle-avoine	0,7 l/ha	0,8 l/ha	0,8 l/ha
	Panic	0,7 l/ha	0,8 l/ha	0,8 l/ha
	Pâturin annuel			
	Pâturin commun	1 l/ha	1 l/ha	
	Ray-grass*	0,7 l/ha	0,8 l/ha	1 l/ha
	Repousses de blé	0,4 l/ha	0,5 l/ha	0,6 l/ha
	Repousses d'orges	0,4 l/ha	0,5 l/ha	0,6 l/ha
	Sétaire	0,7 l/ha	0,8 l/ha	0,8 l/ha
	Vulpin*	0,4 l/ha	0,5 l/ha	0,6 l/ha

* Hors situation de résistance aux Fops.

Très sensible Sensible Faible Insuffisant

Agil®
l'anti-repousses
préférée des
colzaïculteurs...

(selon source panel ADQuation: 1er des utilisations sur colza en 2015)



...et bien plus: utilisé dans un programme de désherbage anti-graminées, il **optimise l'efficacité** des références racinaires !!

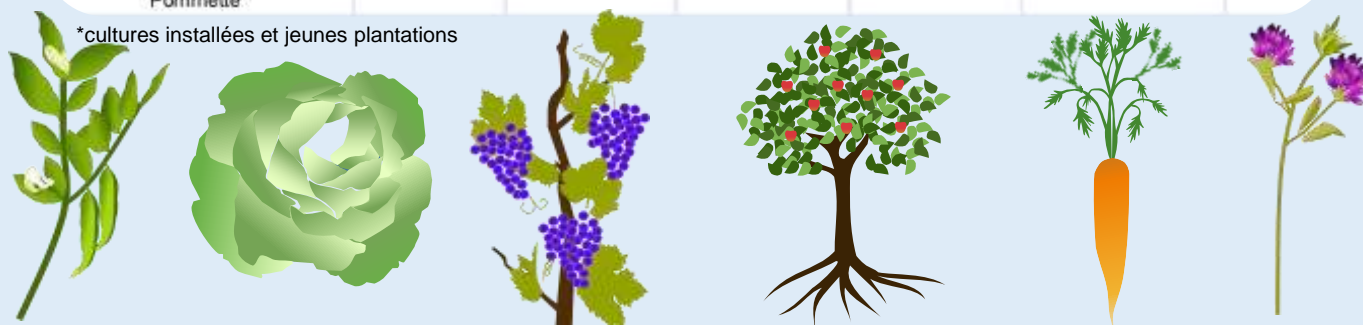
Agil®

Utilisable sur un grand nombre de cultures.



Cultures associées pour le produit	Graminées cibles	Dose homologuée	Stade d'application	Nb max d'applications/an	Décal avant récolte	ZNT	
Colza	annuelles vivaces	1,2/ha 2l/ha	BBCH 11-31	1	90 jours	5m	
Betterave industrielle	annuelles vivaces	1,2/ha 2l/ha	BBCH 11-37	1	45 jours		
Betterave fourragère	annuelles vivaces	1,2/ha 2l/ha	BBCH 11-37	1	45 jours		
Pois protéagineux d'hiver	annuelles vivaces	1,2/ha 2l/ha	BBCH 11-39	1	45 jours		
Pois protéagineux de printemps							
Féverole d'hiver							
Féverole de printemps							
Lupin					50 jours		
Pois de conserve	annuelles vivaces	1,2/ha 2l/ha	BBCH 11-39	1	40 jours		
Lin oléagineux	annuelles vivaces	1,2/ha 2l/ha	BBCH 30/32 pour lin oléagineux	1	90 jours pour lin oléagineux		
Lin textile	annuelles vivaces	1,2/ha 2l/ha	BBCH 30/32 pour lin oléagineux	1	90 jours pour lin oléagineux		
Soja	annuelles	1,2/ha	BBCH 11-49	1	90 jours		
Luzerne	annuelles	1,2/ha	Non notifié	1	45 jours		
Tréfle blanc, violet, incarnat							
Pomme de terre	annuelles	1,2/ha	Non notifié	1	45 jours		
Carotte	annuelles	1,2/ha	Non notifié	1	30 jours		
Laitue	annuelles	1,2/ha	Non notifié	1	30 jours		
Chicorée-scarole							
Chicorée-frisée							
Fétuque ovine porte-graine		annuelles	1,2/ha	-	1		Non Concerné
Fétuque rouge porte-graine							
Fétuque des prés porte-graine							
Fétuque élevée porte-graine		0,3/ha		2			
Ray-grass porte graine							
Vigne (cultures installées)	annuelles vivaces	1,2/ha 2l/ha	BBCH 00-85	1	30 jours		
Vigne (jeunes plantations)	annuelles vivaces	1,2/ha 2l/ha	BBCH 00-85	1	30 jours		
Pommier*	annuelles vivaces	1,2/ha 2l/ha	BBCH 00-86	1	30 jours		
Poirier*							
Cognassier*							
Nashi*							
Nèfle*							
Pomme*							

*cultures installées et jeunes plantations



Contre les graminées vivaces, la dose de 2l/ha est à utiliser quand :

- Les conditions climatiques sont poussantes.
- Le stade de traitement du chiendent est optimal (15 à 20 cm) sur des infestations faibles à moyennes

Formulation : concentré émulsionnable (EC)

Composition : 100 g/L de propaquizafop

Famille chimique : appartient à la famille des fops

Mode d'action : Le propaquizafop a un mode d'action qui repose sur l'inhibition de l'acétyl-CoA carboxylase (ACCCase). Il est absorbé rapidement (moins d'une heure) par les feuilles des graminées. Cette formulation est composée d'un adjuvant performant qui permet une absorption facilitée au travers de la cuticule. Véhiculé par la sève jusqu'aux méristèmes, la substance active perturbe la croissance des adventices et provoque leur destruction.

Conditionnement : 5 L

Période d'application :

Agil® s'utilise en post levée de la culture et des adventices, du stade 2-3 feuilles jusqu'au début de la montaison des graminées. Appliquer de préférence sur des adventices jeunes.

Pour l'ensemble des cultures pour lesquelles **Agil®** est homologué, ne pas traiter lorsque la culture est aux stades boutons floraux et floraison.

Conditions d'emploi :

- Utiliser un volume d'eau de 100 à 400 litres par hectare.
- Traiter par temps poussant (hygrométrie > 60%, température > 5°C) et éviter de traiter par vent desséchant. Le produit agit plus lentement par température basse. Eviter de traiter quand il y a risque de gelées pendant ou après l'application.
- Veiller à ce qu'il n'y ait pas de dérive sur les cultures voisines sensibles, en particulier sur céréales.
- **Agil®** est efficace contre les graminées sensibles aux inhibiteurs de l'ACCCase. La présence de graminées résistantes aux herbicides inhibiteurs de l'ACCCase entraîne une baisse d'efficacité de **Agil®**, voire une inefficacité du produit.
- Il est recommandé d'utiliser **Agil®** associé à une huile.

Cultures suivantes ou de remplacement :

- En cas de retournement d'une culture traitée avec **Agil®**, il est possible de réimplanter sans délai une culture de dicotylédones sauf pour la betteraves sucrière et le lin, pour lesquels il convient de laisser un délai de 4 semaines (peut être diminué si labour préalable).
- Respecter un délai de 10 semaines minimum entre l'application de la préparation et la réimplantation des cultures de céréales (peut être diminué si labour préalable).

Agil®

AMM N° 8800199

EC – Concentré émulsionnable

Contient 100g/L de propaquizafop (9,6%)

Délai de ré-entrée des travailleurs (DRE) sur la parcelle : 24 heures après traitement.

DANGER

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

EUH208 - Contient du propaquizafop. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



ADAMA France s.a.s

6/8, avenue de la Cristallerie

92316 Sèvres Cedex

Tél. : 01 41 90 16 96 - Fax : 01 46 42 71 17

www.adama.com